

Pétition pour l'abolition des disparités de traitement à l'assurance-chômage selon le lieu de résidence

Au Conseil municipal de la Ville de Sherbrooke,

- *Attendu qu'en mai 2007:*
 - *Les résident-e-s de la région économique de Sherbrooke doivent accumuler 140 heures d'emploi de plus (665) que celles et ceux de Magog ou East-Angus (525) pour avoir droit à l'assurance-chômage;*
 - *Les prestataires de Sherbrooke ont droit à 13 semaines d'assurance-chômage de moins que les prestataires de Magog ou East-Angus;*
 - *La méthode de calcul des prestations, qui diffère selon le lieu de résidence, désavantage les prestataires de Sherbrooke qui peuvent perdre jusqu'à environ 100 \$ par semaine;*
- *Attendu que l'ensemble des salarié-e-s paient le même taux de cotisation à l'assurance-chômage, peu importe leur lieu de résidence.*

Nous, soussigné-e-s, demandons au Conseil municipal de la Ville de Sherbrooke d'adopter une résolution dénonçant les inégalités actuelles et exigeant du gouvernement fédéral l'abolition des disparités de traitement à l'assurance-chômage créant une discrimination en raison du lieu de résidence.

	NOM (en lettres moulées)	ADRESSE (numéro civique, rue et ville)	SIGNATURE
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			
22			
23			
24			
25			

»»» Un exemplaire vierge de cette pétition est disponible au www.lemcce.org à la section *Quoi de neuf?* «««

Une fois complétée, cette pétition doit être retournée au **Mouvement des Chômeurs et Chômeuses de l'Estrie** à l'adresse suivante: MCCE, 187, rue Laurier, local 215, Sherbrooke, Qc J1H 4Z4